



INTRODUCTION A L'ASSEMBLEE GENERALE du 10 mars 2023

Bonsoir,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour votre présence et vous proposer d'avoir une pensée pour nos membres et amis qui ont des problèmes de santé et qui ne peuvent être parmi nous ce soir.

Je remercie Jean-François Degenne, élu délégué aux relations internationales et aux jumelages pour sa présence ce soir et je voudrais en profiter pour faire un rapide historique du Comité de Jumelage de Cran-Gevrier.

Le 1^{er} jumelage signé par la ville de Cran-Gevrier est celui avec la ville de Piossasco (Italie) en 1991. Et dans la foulée les élus ont souhaité mettre dans les mains des citoyens la gestion des actions en créant une association, sur la forme de la loi 1901 la même année.

Rappel de l'article 2 des statuts de l'association

Les buts de l'association : «L'association a pour but de favoriser, dans le cadre des engagements pris par la ville et consignés dans la charte de jumelage ou accord de coopération signés par les maires, l'établissement de relations entre les habitants de la commune de Cran-Gevrier avec ceux des villes jumelles et partenaires dans tous les domaines : scolaire, sportifs, culturels, sociaux, économiques, etc. afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

D'une manière plus générale, l'association a également pour objet la sensibilisation des citoyens aux réalités européennes, la diffusion d'information sur la construction européenne et le rapprochement des peuples.

A cette fin, elle peut organiser toutes manifestations, échanges, rencontres, accueil de délégations des villes jumelles et partenaires utiles à la réalisation de son objet. »

Une convention signée entre la ville de Cran-Gevrier et le Comité de Jumelage confirmait cette démarche tout en clarifiant les prérogatives de chacun ; deux à trois rencontres annuelles avec les élus et le service culturel de la ville qui gérait également les jumelages permettaient le dialogue et de faire le point sur les différentes actions, ensuite un projet annuel était soumis et chiffré et permettait au Comité de Jumelage de percevoir les subventions nécessaires pour sa mise en œuvre. Avec la fusion des communes, la ville d'Annecy n'a pas souhaité revoir et signé cette convention - Un groupe de travail a été constitué suite à la dernière AG, le CA n'a finalement pas souhaité que l'on fasse l'envoi aux élus de la ville d'Annecy - nous laissant dans le flou sur le qui fait quoi.

Par exemple, un courriel de la DRI nous informant que Mr le Maire de Trenčín ne pourra pas venir pour la fête du lac et fêter le 30^{ème} anniversaire des échanges, mais nous n'avions pas été informés de cette invitation ; le festival du film français à Trenčín, on a appris par les amis qu'il avait lieu – cette action et son pendant à Cran-

Gevrier a été portée par la ville, le cinéma la Turbine et le comité de jumelage dès sa création. Le festival du film slovaque et Europe centrale qui avait lieu tous les deux ans à Cran-Gevrier a purement et simplement été annulé ; un film est proposé en remplacement !

Je tiens à remercier tout particulièrement les anciens maires, Jacques, Jean, Nora et l'ancien délégué aux jumelages qui a longtemps siégé au CA, Bilel, Martine responsable du service culture à la ville de Cran-Gevrier ainsi que d'autres élus, adhérents du jumelage et qui disent bien leur attachement aux jumelages de Cran-Gevrier.

En tout cas, c'est fort de tous ces constats et de l'objet de notre association que nous continuons à travailler à créer et entretenir les liens d'amitié qui nous unissent avec les amis de nos villes jumelles.

Et ce sont bien les réalisations dans ce contexte que nous vous présentons les différents rapports ce soir.

Fait à Cran-Gevrier, le 9 mars 2023

Arlette BREGEARD, présidente du Comité de Jumelage